

Compte-Rendu réunion de village #3 La Bouzenaie/Marignac – Le 27 Mai 2016

Vos élus référents sur ces dossiers : Christophe CARCOUET ; Charlotte GUERLAIS

Thématiques abordées :

1. Eoliennes
2. Assainissement collectif
3. Sécurité Routière
4. Les inondations
5. L'urbanisme
6. L'accueil périscolaire
7. Fusion de la CCRN

1- Nuisances par rapports aux éoliennes

AboWind est l'installateur des éoliennes. Des fonds de pension allemands en sont devenus propriétaires.

Deux voire trois fermes semblent être impactées par les éoliennes depuis 2 ans. Les animaux ont un comportement inhabituel et sont stressés : baisse de production de lait, mortalité supérieure.

La mairie suit ce dossier depuis 2 ans à la Préfecture dans le cadre d'un GPSE (Groupe Permanent de Sécurité Electrique).

Plusieurs études ont été menées, mais si le problème est avéré, il n'y a pas de mesure scientifique fiable permettant de prouver les causes et responsabilités pour ensuite mener les actions adéquates. Seul le robot de traite de M. POTIRON peut attester la baisse de production de ses vaches.

Demande faite d'arrêter totalement les éoliennes pendant un temps donné pour mesurer la différence = ça n'a pas été fait, il est difficile de les arrêter au vu de ce qu'elles rapportent financièrement ! (10 000€/jour)

Une habitante est intervenue en disant qu'elle avait aussi des soucis de santé qu'elle attribuait aux éoliennes (maux de tête par exemple ou troubles du sommeil).

Philippe LORRAIN, adjoint à l'urbanisme, précise que ce n'est pas la rotation de l'éolienne qui pose problème c'est plutôt le courant induit dans le sol et qui se propage et leur installation a probablement modifié le champ magnétique, dont l'effet est multiplié dans les zones humides. Il semblerait que certaines éoliennes aient été implantées sur une faille hydrogéologique.

Remarque émise sur le fait que les lignes haute tension émettent aussi des champs magnétiques, mais cela ne pose pas de problème.

Un expert est actuellement mandaté pour tout contrôler à nouveau.

La mairie continuera de suivre ce dossier de près aux côtés des exploitants, de la CCRN et des services de l'Etat.

2- Assainissement collectif

Délégation de service public assurée par la SAUR.

Le processus de contrôle des normes assainissement redémarre l'année prochaine et pour 8 ans.

Il faut se mettre en conformité avec les normes quand il y a des anomalies. C'est normalement Mme Le Maire qui repasse contrôler.

Il y a des aides possibles pour se mettre aux normes. A savoir qu'à compter de l'année prochaine, les micro-stations ne seront plus subventionnées par le CD 44 ou la ComCom.

La municipalité avait déjà étudié le raccrochement de La Bouzenaie à l'assainissement collectif (études menées il y a 20 ans). Les coûts annoncés ne permettaient pas de poursuivre le projet. Le coût par branchement estimé = 7000€/maison pour assainissement collectif et les frais de raccordement à la charge du propriétaire.

Pour rappel, en moyenne, un assainissement privé coûte aux environs de 6000€ à 9000€.

Donc il semblait plus intéressant de rester sur les assainissements privés à l'époque.

Remarque faite sur le fait qu'il s'agit d'un choix de la municipalité.

Réponses Envisagées :

Une nouvelle étude de faisabilité va être faite sur les villages de la Bouzenaie (49 maisons) et de l'Apsiguis (29 maisons) pour démontrer s'il est envisageable que leurs foyers se raccordent à la station.

La station d'épuration a été prévue pour une capacité large (2500 équivalents habitants), donc un plus grand nombre de foyers pourraient s'y raccorder.

L'arrivée se ferait le long de la route et du ruisseau de l'Apsiguis. Intérêt pour la proximité avec la station, la pente est favorable. A noter qu'une fois que l'assainissement collectif est déployé, le particulier est tenu de se raccorder et il dispose de 2 ans pour ce faire. En terme de coût, la taxe d'assainissement est fixée à 1800€, pour le droit d'entrée à la station et par maison. Rappel : Seuls les usagers se contribuent aux frais (taxe d'assainissement) et non les autres habitants de la commune.

Les maisons récentes ne seront peut-être pas aussi intéressées, mais elles peuvent faire l'objet d'une dérogation temporaire, comme cela a été le cas à Augrain, aux Ormes...

Il faut une concertation dans le village, car le déploiement aura un coût pour **toutes** les maisons.

Rappel : Seuls les usagers se partageront les frais et non les autres habitants de la commune.

Si les contrôles de la SAUR se font en même temps que l'étude de l'assainissement collectif, des dérogations seront établies.

Le coût total de l'opération est évalué à plusieurs centaines de milliers d'€.

D'ici 2018-2020, cette compétence deviendra intercommunale, donc on ne sera plus maître de ce type de projet. Le dossier serait donc à engager sur 2017 au plus tard.

3- La sécurité Routière

a. Les abords des écoles

Problème entre le village retraite et l'école JP1 où des voitures, qui ne sont pas autorisées, persistent à emprunter cet accès ce qui rend l'abord de l'école dangereux et perturbe la circulation.

Jocelyne POULIN est consciente de ce problème et a engagé quelques démarches de sensibilisation : elle raconte par exemple qu'elle avait mis sa voiture en travers de la route mais les voitures continuaient de la dépasser sur les côtés...

Les gendarmes sont prévenus et lorsqu'ils arrivent à proximité les usagers se garent bien !

Réponses :

Mise en place de barrières amovibles ou bandes rétractables ?

Passage par le parking de JP2 et fermeture de l'accès par le village retraite = coût de l'opération 40 000€ ! Et en plus les personnes âgées ne pourront plus passer.

Passage avec une barrière et un code = 10 000€.

Depuis la rentrée, les élus ont été très présents matin et soir pour faire respecter les règles de circulation et stationnement.

b. Les aubettes = emplacement et entretien

Précision faite que l'entretien des aubettes est assuré par le personnel de la mairie.

Certaines aubettes sont envahies une végétation importante et des ronces. A priori certaines ne servent plus et ne sont pas forcément retirées.

Pourquoi certains arrêts n'ont pas d'aubette ?

Réponses :

Concernant l'entretien des aubettes : un rappel va être fait aux Services Techniques, mais le territoire de la commune est vaste alors si certains habitants ont aussi envie de contribuer à l'entretien autour de chez eux sans devoir attendre c'est possible et même bienvenu !

Emplacements des aubettes = Il correspond à des arrêts, ils sont décidés par le SITC (Syndicat Intercommunal des Transports en Commun). C'est ce syndicat qui organise les transports et détermine les arrêts correspondants. Suivant l'arrêt décidé, la commune intervient pour mettre une aubette.

Quelquefois c'est plus compliqué d'en mettre vu la situation du terrain. Elles sont mises plutôt dans le sens de la montée.

A noter que deux nouvelles aubettes sont en construction et vont être installées par les Services Techniques.

Concernant les arrêts qui n'ont pas d'aubette = C'est le cas lorsqu'il n'y a qu'un ou deux enfants. Certaines fois, elles ne sont plus utilisées un temps mais resservent plus tard = voir pour les entretenir en attendant.

c. La vitesse

Retour fait par les habitants que la vitesse est excessive à l'intérieur des villages.

C'est un fléau observé sur toute la commune et une remarque régulière en mairie.

Peut-on mettre des ralentisseurs ?

Remarque faite sur l'intervention des gendarmes qui n'est pas assez récurrente.

Entre les gens qui dépassent et les gens qui roulent à 90km/h = la mise en place d'un panneau de sensibilisation a eu un effet positif.

Une même action a été engagée au Pommain = 20% des gens roulaient au-dessus de 50Km/h.

Réponses :

Un cinémomètre avait été installé à La Bouzenaie = 145/165 véhicules passent dans le village chaque jour. En excès de vitesse pour une immense majorité.

On peut sensibiliser mais c'est une prise de conscience individuelle qui est difficile à obtenir.

On ne peut pas mettre des coussins berlinois partout, en plus du coût cela peut causer des nuisances sonores. Voir pour déplacer le panneau de sensibilisation dans le village ?

S'il est prévu de mettre des chicanes ? Il faut être vigilant en ce qui concerne le passage des engins agricoles. Les agriculteurs ont des engins de plus en plus larges donc il faut aussi les laisser travailler.

Bandes rugueuses = C'est interdit à moins de 100 mètres d'une habitation, car c'est trop bruyant.

4- Les inondations

Les habitants souhaitent connaître les moyens déployés par la commune suite aux dernières inondations.

Cet hiver, nous sommes souvent arrivés à la limite de la cote d'alerte (3 à 4 fois).

Nous avons eu de la chance. L'hiver n'a pas semblé aussi pluvieux que les précédents.

L'idée est de retenir l'eau le plus en amont possible.

Un des objectifs principaux est d'avoir un état des lieux entre les secteurs liés tels que Blain, Abbaretz, Saffré & Puceul.

Les premières études montrent que des solutions telles que des retenues d'eau pour protéger le bourg ne seraient pas suffisantes. Nous sommes sur des volumes trop importants = 600 000 M3 soit environ 60 hectares ! Avec une telle installation il n'est même pas certain qu'un évènement comme les 23 et 24 décembre 2013 ne se produirait pas malgré tout.

Sur le bassin versant en 15 ans nous avons perdu des prairies, l'eau arrivait autrefois en 48h. Désormais elle dévale en quelques heures. Mais on remarque que l'évacuation va aussi très vite.

Il faut donc savoir qu'en cas de crues, la commune a 6 à 10 heures pour se préparer. Nous sommes sur un territoire qui est globalement plat, nous n'avons donc peu de pente pour l'écoulement.

Remarque faite sur la disparition des haies = l'eau sort par les champs et traverse les routes. La commune n'a pas de moyen de pressions sur ce fait.

Avant le remembrement le bourg n'était pas inondé aussi souvent.

Le drainage des champs joue un rôle aussi dans les 2 sens.

On ne peut pas adopter des solutions sans réfléchir = ce sont les communes avoisinantes qui seraient touchées donc on se doit d'être solidaire aussi.

Chacun doit assumer cette responsabilité et réalité aussi.

Nous subissons un dérèglement climatique et ces évènements risquent de s'accroître à l'avenir. On peut limiter mais pas supprimer les risques.

Le bassin fait 8 300 hectares, donc nous ne sommes pas les seuls à devoir travailler le sujet.

Actions réalisées :

- Mise en place d'un système d'alerte par limnigraphe (près salle St-Pierre) et par 2 pluviomètres à Abbaretz et Puceul = Ce sont des lasers qui mesurent en permanence le cours d'eau, son débit et servent à alerter lorsque les seuils sont atteints.
- Mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), pour déployer une cellule de crise en cas de d'atteinte des différents niveaux d'alerte.
- Etude lancée avec le syndicat de l'Isac pour définir la cartographie des zones inondables en cas d'évènements.

Actions prévues :

- Diagnostics proposés aux maisons concernées, financés par le syndicat de l'Isac pour mettre en place des moyens personnalisés (type batardeau par exemple).
- L'idée n'est pas de sur creuser car on accentue le problème et la vitesse de l'eau. Sur un parcours de 4km, un fossé non creusé retarde l'eau de 2 heures.
- Favoriser le débordement sur les champs et utiliser les haies comme talus.
- Concertation en cours avec le monde agricole.
- La loi nous oblige de stocker dans les lotissements pour des crues décennales (que l'on peut subir tous les ans ou 2 ans désormais !)

5- Urbanisme

a. Chemin communal non praticable dans le village de la Bouzenaie

Il est dans la Bouzenaie « haut ».

Il est rempli d'eau et l'herbe est très haute. C'est un chemin creux, il retient l'eau.

Les habitants souhaiteraient l'emprunter en piéton. Refait l'année dernière mais depuis rien n'a été fait. Il n'a pas été débroussaillé.

Pas terrible pour les habitations à côté = peu esthétique et facteur d'animaux nuisibles

Réponses envisagées :

Un rappel va être fait auprès des Services Techniques (les agents ne sont que 3 à la voirie et le territoire est vaste).

Si les habitants qui ont un peu de temps souhaitent l'entretenir, la mairie n'y voit aucun inconvénient.

b. Ruine de la famille DUVAL

Les habitants souhaitent savoir ce qui est prévu pour la protection de ce bâtiment en ruine et devenu dangereux.

Suite à un décès, les héritiers n'ont pas accepté la succession, a priori pour des histoires de dettes.

Réponses envisagées :

La municipalité ne parvient pas à contacter les propriétaires.

M. DUVAL est en relation avec le notaire et semble prêt à négocier pour la revente du bâtiment.

c. Maison à l'Apsiguis = Marina LABOUR

La maison est en très mauvais état et menace de s'écrouler.

Souci esthétique aussi pour le paysage.

Réponses envisagées :

Il est difficile de joindre la propriétaire.

Elle s'était engagée à sécuriser la bâtisse mais aucune nouvelle.

Une mise en demeure émise par la municipalité est envisagée pour l'obliger à faire le nécessaire.

d. Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Les habitants souhaitent connaître la situation relative au PLU : Que va-t-il se passer sur la commune ? Quelles évolutions sont envisagées ?

Réponses envisagées :

Le dernier PLU date de septembre 2011.

La première version du PLU qui avait fini par être annulé pour contestation, comptait 200 terrains constructibles.

Voici ce que compte la version en cours :

Environ 50 terrains constructibles dans les villages. Cela s'explique par le fait que le code de l'urbanisme a évolué entre les 2 versions. L'objectif est de densifier les bourgs plutôt que les villages.

Conséquence = les villages seront de moins en moins constructibles.

Suppression de certains terrains non viabilisés et trop complexes à aménager.

- Impossible de construire un logement au-delà de 30 mètres de la route dans les villages constructibles (Nha).

- Par contre, possibilité de faire des travaux et des extensions en zone Nhb.

De manière réglementaire, le PLU va devenir intercommunal pour devenir PLUi, les premières étapes démarrent en 2017. Un PLUi met entre 4 et 5 ans avant de rentrer en vigueur.

La commune ne sera plus compétente pour monter son propre PLU.

La gestion des espaces se gèrera de manière plus globale à l'échelle du territoire : transports, zonages, ...

Revue des inventaires dans le PLUi = zones humides, cours d'eau, ...

En zone agricole, beaucoup d'hectares sont utilisés pour l'agriculture donc nécessité de privilégier les bourgs. Aujourd'hui l'état impose 20 logements à l'hectare.

6- Accueil périscolaire

Concernant les parents qui travaillent sur Nantes, l'accueil peut-il ouvrir plus tôt ou plus tard ?

Réponses envisagées :

Nous avons très peu de demandes formalisées finalement.

A ce jour les heures d'ouverture = 7h45 à 18h30.

En théorie, l'accueil périscolaire n'est pas préconisé plus de 2 heures pour le bien-être des enfants (recommandation émise par la CAF).

Mais toutes les assistantes maternelles ne travaillent pas le mercredi, les vacances scolaires, ... donc ce n'est pas une solution viable pour les parents, qui aménagent leurs horaires de travail avec parfois une perte de salaire.

On ne pourra pas ouvrir à 7h = coûts engendrés par rapport au faible nombre de demandes. Mais la réflexion se joue à ¼ d'heure le matin, donc en élargissant un peu, on offrirait plus de confort aux familles.

Il faut adresser un courrier à la mairie, se regrouper entre parents pour donner plus de consistance à la demande : s'il y a un nombre suffisant de courriers, ça pourrait faire bouger les choses.

A noter qu'au moment de la rédaction de ce compte rendu, des courriers d'associations ont été transmis à la mairie. Une rencontre sur ce sujet est organisée à la rentrée.

7- Information sur la fusion CCRN / Derval (qui ne s'est finalement pas faite...)

Nous étions dans le pays de Châteaubriant mais sans qu'il y ait d'actions menées avec les CC de Châteaubriant et Derval (SCOT, Projet de Territoire). Donc les élus communautaires ont décidé de reprendre leur destin en main

Tout est parti de la Loi NOTRe qui disait que les ComCom de moins de 15 000 habitants devaient fusionner.

Des actions ont été entamées pour fusionner avec Blain = à une commune près, ça ne s'est pas fait. Du coup, comme il nous manquait 20 habitants et comme Derval en était loin, nous étions programmés pour nous unir.

Mais Derval a fini par fusionner in extremis avec le Castelbriantais.

Nous restons donc tout seuls, ce qui était notre souhait dans l'immédiat, de ne pas subir un rapprochement forcé.

Ça devrait bouger dans l'avenir mais sans qu'il y ait de décision prise pour le moment.

Notre bassin de vie est plutôt tourné vers Nantes que vers le nord du département.

Un certain nombre de collaborations existent déjà avec le sud (CEEG) et l'ouest (CCRB).

Vos élus référents sur ces dossiers : Christophe CARCOUET ; Charlotte GUERLAIS